

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Par courriel: Gesetzesrevisionen@bfe.admin.ch

Berne, le 13 juin 2024

Accord entre la Suisse, l'Allemagne et l'Italie concernant des mesures de solidarité visant à assurer la sécurité de l'approvisionnement en gaz Consultation

Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de prendre position sur l'Accord de solidarité entre la Suisse, l'Allemagne et l'Italie visant à assurer la sécurité de l'approvisionnement en gaz. Les villes jouent un rôle central en matière de politique énergétique : en tant qu'autorités de planification et d'autorisation, en tant que propriétaires d'entreprises d'approvisionnement en énergie (électricité, gaz et chaleur) ainsi que par leur fonction de modèle vis-à-vis de la population et de l'économie. De plus, la plupart des consommatrices et consommateurs d'énergie se trouvent dans les villes, les communes urbaines et les agglomérations. Ces dernières sont elles-mêmes de grandes consommatrices finales. C'est pourquoi l'Union des villes suisses (UVS) accorde une importance particulière aux mesures qui contribuent à renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique.

L'UVS estime que la coopération transfrontalière est essentielle pour garantir un approvisionnement en gaz sûr en cas de situation de pénurie. Elle salue donc la conclusion d'un accord de solidarité entre la Suisse, l'Allemagne et l'Italie. Le fait que la Suisse pourra, en dernier recours, faire appel à la solidarité des deux pays voisins est en particulier à saluer. La garantie du maintien des quantités destinées aux clientes et clients protégés en Suisse lors de l'activation de la solidarité entre l'Allemagne et l'Italie est de notre point de vue également importante.

Même en l'absence d'une situation de pénurie en Suisse, celle-ci pourrait être contrainte de rationner l'approvisionnement en gaz des consommatrices et consommateurs non protégés (par le biais de mesures souveraines) afin de donner suite à une demande de solidarité d'un des deux pays voisins. Or, la différence entre les besoins en approvisionnement de la Suisse et ceux de l'Allemagne et de l'Italie questionne. Ainsi, nous regrettons que le rapport explicatif ne donne pas d'information sur les efforts



attendus de chacun des trois Etats contractants. Des explications supplémentaires de la part de la Confédération seraient bienvenues dans le cadre des débats à venir.

Si la Suisse devait solliciter des mesures de solidarité souveraines, elle ne pourrait en connaître à l'avance le coût. Certaines villes considèrent difficile de simplement reporter celui-ci sur les clientes et les clients protégés, en particulier les ménages. Si le coût était disproportionné par rapport au coût de fourniture usuel du gaz, ces villes suggèrent que la Confédération assume une partie du coût.

Pour finir, nous tenons à souligner qu'il est indispensable de continuer à réduire la consommation de gaz afin de réduire autant que possible la dépendance vis-à-vis des livraisons de gaz étranger et de pouvoir atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à nos remarques, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

## Union des villes suisses

I de Hall

Président

Directeur

Anders Stokholm Maire de Frauenfeld Martin Flügel

Copie: Association des Communes suisses